

# CONSERVATOIRE

NOUVEL  
ÉLÈVE

ÉVEIL  
Musique et Théâtre

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2019-2020

Vous souhaitez vous inscrire au Conservatoire du Choletais en Éveil Musique ou Théâtre ?

C'est avec un grand plaisir que nous vous ouvrons les portes de notre établissement qui accueille aujourd'hui **près de 1 300 élèves et propose 90 disciplines en Musique, Danse et Théâtre.**

Ouvert à tous, le Conservatoire poursuit des missions de sensibilisation et de formation aux pratiques artistiques et culturelles. Il prépare essentiellement ses élèves à devenir de bons amateurs, mais une formation préprofessionnelle est également assurée au sein de l'établissement.

En cette rentrée 2019, le Conservatoire innove en mettant en place deux séances d'essai libres pour guider vos enfants dans leur choix.

Choisissez dès à présent un créneau à votre convenance en musique ou en théâtre à partir des plannings en ligne sur [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr). Votre enfant pourra alors participer à une ou deux séances d'essai.

Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite procéder à l'inscription définitive lors de la **permanence unique spéciale Éveil du samedi 21 septembre, de 8 h 30 à 12 h 30** en vous présentant au service scolarité, muni de ce dossier, complété et accompagné de l'ensemble des pièces demandées.

**Une réunion de rentrée aura lieu le samedi 7 septembre, à 10 h 30, pour tous les nouveaux élèves.**

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez au Conservatoire du Choletais, et vous souhaitons une très belle rentrée artistique !

**Roger MASSÉ**

Vice-Président de l'Agglomération  
en charge de la Culture

# INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription du Conservatoire du Choletais pour l'année scolaire 2019-2020.

Vous devrez vous présenter avec votre dossier dûment complété et accompagné des pièces demandées (aucune photocopie ne sera réalisée sur place) au service scolarité pendant la période indiquée ci-dessous. Vos choix de cours seront traités **par ordre d'arrivée** et pris en compte **dans la limite des places disponibles**.

UNIQUEMENT LE :

**LE SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019**

de 8 h 30 à 12 h 30

• **PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ**

- 1 photo d'identité récente obligatoire
- 1 attestation de responsabilité civile
- 1 copie d'un justificatif de domicile, uniquement pour les habitants de l'Agglomération du Choletais (AdC) (avis de taxe d'habitation ou contrat de location ou facture d'électricité de moins de 3 mois...)
- Autorisation de prélèvement SEPA + RIB, uniquement pour les personnes souhaitant régler par prélèvement

• **DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR : [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr) ► Conservatoire du Choletais**

- Formulaire d'inscription
- Tableau récapitulatif des horaires de cours
- Tarifs 2019-2020
- Autorisation de prélèvement automatique SEPA, pour adhérer au prélèvement automatique

*Documents également disponibles en version papier à l'accueil du Conservatoire.*

## PRINCIPALES DATES À RETENIR

- **Réunion d'information pour les nouveaux élèves**
  - ↳ samedi 7 septembre : 10 h 30 salle Rossini - Conservatoire
- **Rentrée des élèves au Conservatoire**
  - ↳ lundi 9 septembre

## CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos services :

- **SCOLARITÉ** : 02 44 09 26 79 - [scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr](mailto:scolarite-conservatoire@choletagglomeration.fr)
- **COMPTABILITÉ** : 02 44 09 26 05

# TARIFS 2019-2020

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)			
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	HORS AdC
Non imposable	QF ≤ 1600	QF > 1600	

<b>DROIT D'INSCRIPTION</b> (par élève, obligatoire et non remboursable)	<b>15,00 €</b>
---	----------------

MUSIQUE				
Éveil artistique (musique et danse)				
Éveil musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours découverte				
Atelier d'Éveil Adapté	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
• Cours Indépendants du cursus : Formation Musicale Écriture Analyse Option Musique au Baccalauréat Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire) Histoire de la musique	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Instrument (+ pratique collective)	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation / Probatoire	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

THÉÂTRE				
Éveil / CHAT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet I	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Accompagnement de Projet II	210,00 €	300,00 €	306,00 €	1 200,00 €
Accompagnement de Projet III	238,00 €	340,00 €	347,00 €	1 360,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Stage long	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Stage court	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Session	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS				
L Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif AdC. L Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève.				

LOCATIONS D'INSTRUMENTS				
L 1 <sup>er</sup> année de location (pour un instrument) : <b>par an</b>			40,00 €	
L 2 <sup>e</sup> année de location et plus (pour un instrument) : <b>par trimestre</b>			45,00 €	

RÉDUCTIONS : Uniquement pour les tarifs : " AdC - Tarif 2 " et " AdC - Tarif 3 " supérieurs à 50 €				
L Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : <b>par élève (à partir du deuxième)</b>			-37,00 €	
L Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de l'AdC			-40,00 €	

## ❖ MODE DE CALCUL POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS (AdC)

Les tarifs appliqués aux élèves résident de l'Agglomération du Choletais sont calculés en fonction du Quotient Familial.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

- Revenu Fiscal de Référence : revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (avis d'imposition, ligne 25).
- Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

<b>Tarif 1</b>	- Contribuable non imposable : l'impôt sur le revenu net avant corrections est nul. <i>(montant porté sur l'avis d'imposition, indiqué pour les besoins des organismes sociaux, faisant apparaître la situation du contribuable au regard du seul impôt sur le revenu)</i>
<b>Tarif 2</b>	- Quotient Familial supérieur à 1000 et inférieur ou égal à 1600
<b>Tarif 3</b>	- Quotient Familial supérieur à 1600

### ◦ JUSTIFICATIF : AVIS D'IMPOSITION 2018 (ou 2019)

- Le justificatif est à fournir par le responsable légal.
- Le **tarif 3** sera appliqué en cas d'absence de justificatif au 30 septembre 2019.
- Les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

## ❖ MODALITÉS ET MOYENS DE PAIEMENT

- **DROIT D'INSCRIPTION** : - Payable avec la première facture de scolarité (non remboursable)
- **FRAIS DE SCOLARITÉ** : - Règlement(s) sur facture(s) : en novembre 2019 et/ou en février 2020  
- Par prélèvement automatique : de novembre 2019 à avril 2020
- **MOYENS DE PAIEMENT** :
  - Espèces
  - Carte Bancaire
  - Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
  - Pass Culture
  - Prélèvement automatique : procédure d'adhésion/renouvellement à télécharger sur : [www.cholet.fr](http://www.cholet.fr) ► Conservatoire du Choletais

## ❖ ANNULATION D'INSCRIPTION

**TOUTE DEMANDE D'ARRÊT DE COURS DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT ADRESSÉE PAR COURRIER OU PAR COURRIEL À L'ATTENTION DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE.**

Jusqu'au 30 septembre 2019	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 au 15 janvier 2020	À partir du 15 janvier 2020
- Seul le droit d'inscription de 15 € est dû.	- Les frais de scolarité seront dus à 50 %. - Excepté pour les tarifs éveil (artistique, musique, adapté et théâtre), parcours découverte, pratique collective, qui seront dus en totalité.	- Les frais de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

NB : En cas d'incapacité de plus de 3 mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25 % des droits annuels de scolarité sera remboursée.